



14ème législature

Question N° : 97507	De M. Philippe Vitel (Les Républicains - Var)	Question écrite
Ministère interrogé > Culture et communication		Ministère attributaire > Culture et communication
Rubrique > audiovisuel et communication	Tête d'analyse > radio	Analyse > radios associatives. financement. perspectives.
Question publiée au JO le : 12/07/2016 Réponse publiée au JO le : 13/09/2016 page : 8154		

Texte de la question

M. Philippe Vitel attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le Fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER) ainsi que sur les moyens alloués aux radios associatives qui sont en chute depuis deux ans. La radiodiffusion associative locale représente aujourd'hui près de 15 % du parc des fréquences hertziennes et son audience ne cesse d'augmenter arrivant aujourd'hui à près d'un million trois cent mille auditeurs quotidiens. Ces organismes sont financés par le FSER et les ressources propres des collectivités territoriales en fonction des engagements de chacune. Néanmoins ce financement soulève aujourd'hui quelques interrogations. En effet, depuis 2 ans, l'enveloppe budgétaire allouée au FSER a baissé de plus de 18 %. S'il ne représente pas l'essentiel du financement des radios associatives locales, il n'en reste pas moins primordial pour les aider à perdurer, ces structures employant déjà plus de 20 000 bénévoles afin de fonctionner. Cette baisse contrecarre ainsi les ambitions professionnalisantes de ces structures engagées sous l'impulsion du syndicat national des radios libres, dans la revalorisation des salaires minimums et la consolidation des acquis sociaux, créant ainsi de l'emploi et des programmes de qualité pour les informations locales. La diminution de l'enveloppe allouée au FSER, couplée à la baisse de la dotation globale de fonctionnement des collectivités territoriales n'entraîneront qu'un retour en arrière pour les radios associatives locales. Le 23 mars 2016, le SNRL a signé avec le ministère de l'éducation nationale un accord-cadre pour le développement de l'éducation aux médias et à l'information, en réaction aux événements tragiques de l'année 2015. Aussi le Gouvernement ne peut pas travailler en collaboration avec les radios associatives tout en les coupant petits à petit d'une part de leur budget. Aussi il lui demande quelles réponses le Gouvernement compte apporter à ces problématiques préoccupantes pour un bon fonctionnement de la radio en France.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture et de la communication porte une attention toute particulière au tissu exceptionnel de radios associatives dont la France est riche. Chaque année, près de 700 radios associatives bénéficient du soutien du FSER, qui représente en moyenne 40 % de leurs ressources. L'action culturelle au plus près des territoires est une priorité, et les radios associatives jouent un rôle central en la matière. Que ce soit dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou dans les campagnes, leur mission de communication sociale de proximité contribue, souvent de façon décisive, au renforcement du lien social. C'est pourquoi, dans le projet de loi de finances 2017, malgré le contexte particulièrement contraint des finances publiques, le ministère de la culture et de la communication veillera à ce que le FSER bénéficie d'une dotation augmentée, afin de marquer la volonté du Gouvernement de favoriser le développement d'un dispositif qui a fait ses preuves et de soutenir l'économie parfois fragile de ces acteurs, dont la contribution au pluralisme du paysage radiophonique est essentielle.

